

J.-P. Colin dépose une plainte visant E. Guérel

Selon les avocats de l'élu centriste, les arrêts de travail de la candidate En Marche alors qu'elle faisait campagne relèvent de « l'escroquerie »



Jean-Pierre Colin.

(Photo Hélène Dos Santos)



Emilie Guérel.

(Photo Frank Muller)

Les commentaires allaient déjà bon train, sur le terrain comme sur les réseaux sociaux, depuis la révélation par *Varmatin* des arrêts de travail pour cause de maladie d'Emilie Guérel, la candidate investie par La République En Marche dans la 7^e circonscription⁽¹⁾ (notre édition du 20 mai). Mais depuis hier, l'affaire a pris une tournure judiciaire.

Jean-Pierre Colin, lui aussi candidat (Les Centristes), a en effet déposé une plainte contre X devant le procureur de la République, près le tribunal de grande instance de Toulon, pour « escroquerie, fraude et fausse dé-

claration⁽²⁾ ».

Selon ses avocats M^{es} Lionel Moroni (barreau de Toulon) et Michel Gravé (barreau de Paris), « M^{me} Guérel a activement participé à la campagne d'Emmanuel Macron » alors même que, du 9 janvier au 12 mai, « elle était réputée être malade et placée en arrêt de travail... et qu'elle a été indemnisée de ce fait ».

Ils avancent comme preuves de cette « intense activité à des fins politiques » les diverses photos et déclarations de l'intéressée elle-même, publiées dans la presse et sur les réseaux sociaux.

Emilie Guérel, que nous avons rencontrée hier après-midi, persiste à déclarer

qu'elle n'a « rien à se reprocher », comme elle l'avait déjà fait dans nos colonnes le 23 mai. Sur sa présence indéniable sur le terrain entre janvier et mai, l'ex-animatrice du comité « En Marche » à Sanary répète qu'elle y était « beaucoup moins que les autres militants ». Et évoque « des sorties autorisées en horaires libres, et même plutôt conseillées ». N'a-t-elle pas déclaré avoir participé à tous les meetings de M. Macron ? « C'était la télé, j'ai exagéré. »

Une autre procédure en diffamation ?

« Je n'ai rien fait d'illégal, insiste M^{me} Guérel. L'affaire est

dans les mains de la justice et j'ai confiance. Je suis choquée que l'on puisse instrumentaliser la justice à des fins personnelles. M. Colin utilise de vieilles méthodes qui ont échoué à la présidentielle, on l'a vu. Ça ne m'intimide pas ! » La candidate ne compte pas en rester là et annonce avoir « entamé des démarches en vue d'une procédure en diffamation » contre les propos tenus par M. Colin.

ANNE FUERXER

afuerxer-tezier@nicematin.fr

1. La Seyne, Six-Fours, Saint-Mandrier, Sanary, Bandol.

2. Au sens des articles 313-1 et suivants du code pénal et des articles L. 114-13 et suivants du code de la Sécurité sociale.

En bref

LA SEYNE

Journées portes ouvertes de l'Association seynoise des amateurs radio

Samedi 3 juin et dimanche 4 juin, au siège de l'Association seynoise des amateurs radio, 4 Bd du 4 septembre, venez découvrir de vieux postes radio et appareils d'émission / réception.

Ouvert samedi de 9 h à 13 h et de 14 h à 19 h, dimanche de 9 h à 13 h.

Sessions de Xbox

La médiathèque Andrée-Chedid accueille chaque vendredi après-midi, de 15 h 30 à 17 h 30, des sessions libres de 15 mn sur Xbox. L'occasion de s'entraîner pour les

tournois tous les samedis, de 15 h à 17 h.

Rens. au 04.94.06.93.65.

• Heure du conte, demain (pour les 0-8 ans)

Mercredi 31 mai, à 10 h 30, à la bibliothèque Le Clos Saint-Louis. Entrée libre.